

Campagne 2021-2022

n°2 – 14 octobre 2021

Semis des céréales

Semis

➤ Météo

• Bilan des pluies

L'automne 2021 présente pour l'instant des conditions idéales pour l'implantation des céréales d'hiver avec des pluies régulières depuis 1 mois, avec cependant des gradients régionaux (Figure 1) : le Biterrois a reçu moins de pluie que le reste de l'Arc Méditerranéen ce qui rend compliqué dans ce secteur la préparation des parcelles.

• Prévisions à venir

Le beau temps devrait se maintenir jusqu'à ce week-end puis un retour des pluies est entrevu pour fin de semaine prochaine sur tous les secteurs : de Narbonne aux Alpes de Haute Provence.

Les amplitudes thermiques dans la journée sont importantes : 12 à 15 degrés d'écart.

➤ Semis : j'y vais ou j'y vais pas?

La préparation des sols a bien avancée.

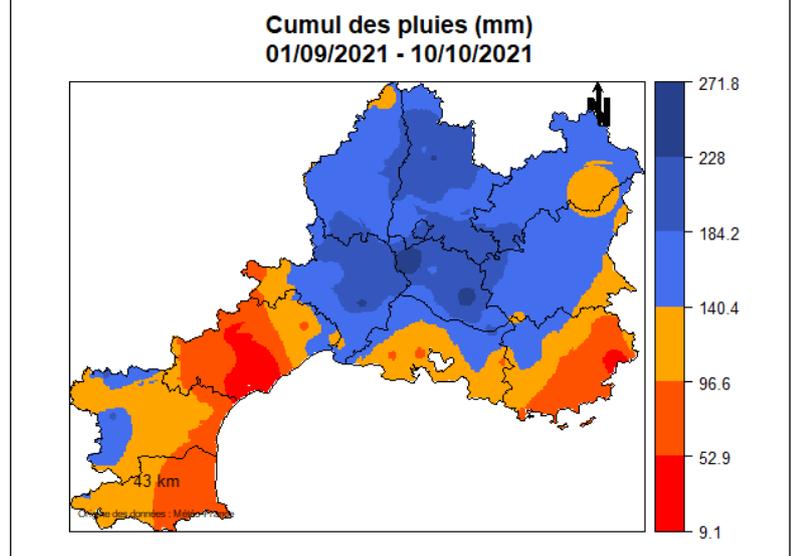
- Pour le **secteur des Alpes de Haute Provence**, c'est le début de la période « idéale » de semis. Il est conseillé de semer ce que vous pouvez dès maintenant. **Exception** : si vous avez des **variétés très précoces** (Claudio, RGT Aventadur) **il est un peu tôt !**

- Partout Ailleurs :

C'est trop tôt. Les températures sont encore élevées : au-dessus de 20 degrés en journée, le risque de parasitisme est fort.

Attendre au moins milieu de semaine prochaine pour les secteurs un peu plus frais (Nord Gard, Lubéron, Bollène) ou intermédiaire (Nîmes, Aix, Orange, Uzès).

Figure 1 : Cumul des précipitations dans la Région entre le 01/09 et le 10/10 (Graphique réalisé à partir des données Météo France)



Pour le secteur ultra précoce du Littoral de Camargue jusqu'à Narbonne, idéalement attendre un prochain créneau de semis après la pluie annoncée fin de semaine prochaine.

Faire attention à la **précocité variétale** ! Si vous semez une variété demi-précoce (Anvergur, RGT Voilur) dès aujourd'hui ça passe dans tous les secteurs, cependant pour une variété précoce (RGT Vanur, Sculptur) ou très précoce (Claudio, RGT Aventadur) **c'est trop tôt**, le risque de gel est présent, il faut attendre fin octobre idéalement, d'autant plus que le secteur est précoce.

En système biologique :

Il est conseillé d'attendre avant de semer pour réduire la pression potentielle en graminées adventices et le risque de parasitisme. Ne vous précipitez pas avant la fin octobre dans les secteurs les plus froids (Alpes de Haute-Provence) et début-mi novembre dans le sud de la région.

Pour résumé : à part dans les secteurs tardifs des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence où vous pouvez commencer à semer dès maintenant, ailleurs il est conseillé d'attendre pour l'instant (ne rien faire au moins jusqu'à début de semaine prochaine).

Désherbage

➤ Système conventionnel

- **Désherber avant l'hiver**

Pas de nouveauté en termes de préconisation pour cette nouvelle campagne.

Un désherbage d'automne précoce est toujours fortement recommandé.

Pour se faire, l'association prosulfocarbe (Défi) + DFF (Compil) peut être utilisée.

L'ajout de 100 g/ha de DFF (Compil 0.2 L) au prosulfocarbe en prélevée régularise l'efficacité du prosulfocarbe sur Ray Grass (+ 30% en moyenne).

Une spécialité à base de chortholuron peut être ensuite utilisée en post levée en cas de repousses ou forte pression de Ray Grass sur la parcelle.

L'enchaînement le plus efficace est logiquement :

- **Prélevée :** Défi (3 l/ha) + Compil (0,15 à 0,2 l/ha)
- **A 2 feuilles,** 20 – 30 jours après : chlortoluron (1500 g/ha).

Cas particulier : Impossibilité d'utiliser un prosulfocarbe

Dans ce cas-là, la stratégie se base sur l'utilisation de spécialités à base de chlortoluron :

- Une spécialité à base de chlortoluron et de DFF pourra être utilisée en pré ou post levée (Constel 4L).
- Ou un mélange de Chlortoluron avec une spécialité à base de DFF et pendiméthaline (Codix 2L) :

En cas de forte pression, il est possible de faire une spécialité à base de chlortoluron solo en pré-levée à 1500g puis de revenir en post levée avec une spécialité à base de flufénacet (120-150g/ha maximum).

En cas d'utilisation du flufénacet, attention à la dose sur blé dur ! Respectez bien la dose indiquée ci-dessus. Rapprochez-vous de votre conseiller en cas de doute.

- **Comment positionner son herbicide**

Rappel (Figure 2 page suivante) :

Pour éviter la toxicité (c'est très important !) :

Rappel : Prosulfocarbe (Défi, Daiko, Datamar...)

Règlementation (dont celle du 4 octobre 2018)

- A moins de 500 m d'une culture non récoltée à fruits ou feuilles : ne pas utiliser.
- Entre 500 et 1000 m : n'utiliser qu'avant 9h00 ou après 18h00.
- Buses Anti Dérives obligatoires
- Rampe à 50 cm du sol (pas plus haut)
- Hygrométrie de 60 à 95 %

+ la Réglementation classique sur la pulvérisation : vent ≤ 3 Beaufort, pression bien réglée, vitesse maxi 10 km/h.

Le **site gratuit Quali'Cible** localise les vergers autour de vos parcelles. <https://cartoklik.syngenta.fr/quali-cible/#/carte>

- **Prélevée**

Dans les 3 jours qui suivent le semis, tant qu'il y a 2 cm de terre au-dessus du germe, les produits sont sélectifs.

- **Pendant la levée**

Entre germe à 1 cm sous la surface et 1,5 feuille : pas de désherbage.

- **A partir de 1.5 feuille**

Si la culture est homogène et poussante, vous pouvez désherber. Sinon, attendez 2 feuilles.

- **Conditions d'application de l'herbicide :**

- Ne pas réaliser un herbicide racinaire s'il est annoncé **du gel** ou des températures froides dans les jours qui suivent.
- Ne pas réaliser l'herbicide racinaire si le sol est sec sur 4 cm ou plus (sous la semence de blé) sans espoir d'humidification par-dessous et pas de pluie annoncée dans les 7 jours. Cela réduit l'efficacité.
- Pluie annoncée dans les 5 jours supérieure à 30 mm : risque de phytotoxicité.
-

De manière générale : ne pas le faire si conditions non poussantes pour le blé.

➤ Système en conservation des sols

La destruction du couvert en amont du semis s'effectue généralement au glyphosate.

En cas de couvert permanent à maintenir dans la culture (sainfoin, luzerne, lotier...), la dose de glyphosate utilisée est autour de **1.5l/ha** (dépend de l'état du couvert et de sa biomasse).

Cette solution aura pour avantage de détruire également les graminées et autres adventices bien développées.

En complément de la destruction au glyphosate, un désherbage en post levée pourra être mis en place si la pression en Ray Grass est forte. **Le pro-sulfocarbe et le DFF** ont, en plus de leur effet sur le ray grass, **une action régulatrice sur la luzerne**, contrairement au chlortoluron.

En cours de culture, le programme désherbage sera à raisonner en fonction de l'état du couvert (à réguler pour éviter la concurrence sur la céréale) et des adventices éventuellement présentes. Des sulfonylurées ou des hormones pourront être employés à cet effet.

➤ Système biologique

Vous pouvez profiter des pluies récentes et des bonnes conditions actuelles d'humidité pour travailler les terres et réaliser des faux semis visant à favoriser les levées d'adventices.

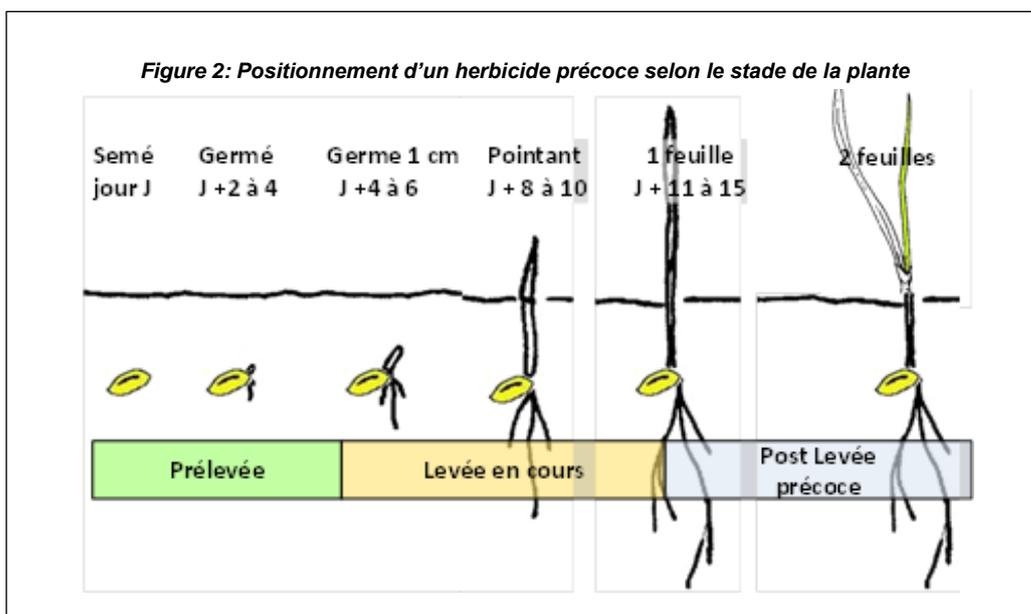
En cas de forte présence d'adventices (ray grass et gaillet), **un labour est fortement recommandé** (efficacité de 60 à 90 % dans la région), combiné à un décalage de la date de semis.

Semer les parcelles à pression notable en ray-grass en dernier (mi-novembre, voir plus tard).

Dans l'idéal, il est conseillé de privilégier des parcelles exemptes en ray-grass pour favoriser la réussite de la culture de blé en bio.

Les passages de herse étrille à l'aveugle (entre semis et germination du blé) **sont généralement peu efficaces dans la région** (conditions climatiques incertaines et dynamiques de levées des adventices souvent concomitantes avec le blé). On privilégiera des passages à partir des stades 2.5 à 3 feuilles.

Traitement contre la carie : en système biologique, il est très fortement recommandé d'utiliser des semences traitées contre la carie (champignon). Ce traitement est soit déjà réalisé par le semencier soit à faire à la ferme. **Le vinaigre blanc**, substance de base autorisée à 1l/q à diluer dans de l'eau (1l). **Veillez à utiliser du vinaigre à maximum 10% d'acidité pour éviter de la phytotoxicité** sur les semences. L'utilisation de **Copseed®**, substance à base de sulfate de cuivre tribasique en suspension liquide est également possible à hauteur de 100 ml pour un quintal.






Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 - 34875 LATTES
Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, Comptoir Agricole du Languedoc, CAPL, Ets Magne, Coop. d'Alès, GPS, Ets Garcin,
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Peris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan